

Défendez le patrimoine tout en réduisant vos impôts

DON DÉDUCTIBLE À HAUTEUR DE 66%

La réduction d'impôt sur le revenu est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. L'excédent peut être reporté sur 5 ans.

VOTRE AVANTAGE FISCALE		
Votre don	Votre économie d'impôt	Coût net pour vous
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
500 €	330 €	170 €



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'Association VMF. En application des articles 39 et suivant de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association VMF.

Pour toute question, contactez Laure VIOSSAT :

T : 01 40 62 61 88 - E-mail : laure.viossat@vmfpatrimoine.org - www.vmfpatrimoine.org

J'envoie ce bulletin de soutien accompagné d'un chèque établi à l'ordre de l'Association VMF à : Association VMF – 93 rue de l'Université – 75 007 Paris

**FAITES UN DON POUR SOUTENIR
L'ACTION DES VMF EN FAVEUR DU
PATRIMOINE**

OUI, JE FAIS UN DON

À l'Association VMF pour soutenir ses actions de sauvegarde du patrimoine en péril

M Mme Mlle Nom : Prénom :

Fonction :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Je fais un don de : 50€ 100€ 200 € Autre : €

Dès enregistrement de votre don, un reçu fiscal vous permettant de faire valoir vos droits à la déduction auprès de l'administration fiscale vous sera envoyé.

- Je souhaite recevoir des informations sur le dispositif « dons et legs » de l'Association VMF
 Je suis adhérent VMF Je suis abonné au magazine VMF